

47

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : M. LENFANT

47816

11 - Mobilités

**Lutte contre l'insécurité routière en Ille-et-Vilaine - Mise à disposition et accès au fichier national des accidents corporels**

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 25 janvier 2016 et 26 août 2019 relatives à la mise à disposition et accès au fichier national des accidents corporels ;

## Exposé :

En Ille-et-Vilaine, la lutte contre l'insécurité routière constitue l'un des axes prioritaires de la politique de l'Etat et du Département en matière de prévention de la délinquance routière.

A cette fin, les efforts de l'action locale visent à changer les comportements, à faire émerger une culture de la sécurité routière tout en maintenant un réseau routier de qualité et sécurisé.

L'une des techniques mise en application pour tendre vers ces objectifs est l'observation de l'accidentologie. Afin d'avoir une base de données exhaustives des accidents corporels sur le réseau routier départemental, le Département d'Ille-et-Vilaine a sollicité les services de l'Etat pour avoir accès au fichier national des accidents corporels.

L'analyse de cette base de données contenant l'ensemble des fichiers appelés bulletins d'analyse des accidents corporels, permettra notamment de cibler les zones d'accumulation d'accidents.

Une convention définit les modalités de mise à disposition et d'accès au fichier national des accidents corporels.

## Décide :

**- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le ministère de l'Intérieur et le Département d'Ille-et-Vilaine relative à la correction et l'exploitation de certaines données au fichier national des accidents corporels au titre de la gestion et de l'exploitation de voiries, jointe en annexe ;**

**- d'autoriser le Président de signer cette convention.**

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231187

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation